



Accident seul + 2,60 g/l de sang

Par **kikori**, le **08/07/2018** à **08:38**

Bonjour,

J'ai eu un accident de moto, seul, mais avec un taux d'alcoolémie de 2,60 g/l de sang, je crois. Je ne me souviens de rien mais on me l'a dit à l'hôpital.

Pourriez vous me dire les risques que j'encours ?

PS : ce n est pas une récidive.

Pensez vous qu'il soit possible que je garde mon permis ?

Merci de cordialement.

Par **jodelariege**, le **08/07/2018** à **12:06**

bonjour ,pour le permis cela m'étonnerait:

<https://www.legipermis.com/infractions/alcool-permis-conduire.html>

Par **Maitre SEBAN**, le **10/07/2018** à **14:43**

Bonjour,

Votre permis de conduire va probablement être immédiatement suspendu pour une période de 6 mois.

Vous serez par la suite convoqué au tribunal afin d'y être jugé pour les faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

Vous risquez, si vous n'avez pas d'antécédents, une peine d'amende ou de prison avec sursis, une suspension de votre permis de conduire et la perte de 6 points.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **morobar**, le **10/07/2018** à **15:47**

Bjr,

Le risque est d'autant élevé car la conduite sous un tel taux, habituellement relevant du coma éthylique, démontre une accoutumance à la consommation alcoolique exceptionnelle.

Par **Tisuisse**, le **21/07/2018** à **07:43**

Bonjour,

J'ajouterai que votre assurance ne vous remboursera pas les dommages que vous avez causés à votre moto même si vous êtes en "tout-risques", c'est un cas d'exclusion des garanties. Par ailleurs, elle va probablement résilier votre contrat et ce sera la galère pour vous assurer auprès d'une autre compagnie d'assurances.